
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi 1^{er} avril 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale d'Avoine, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 157

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Compte de gestion 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Constatant que le compte de gestion 2022 est conforme au compte administratif 2022, lesquels présentent les soldes suivants :

- Excédent de clôture de 337 595,80 euros en section de fonctionnement,
- Excédent de clôture de 211 970,84 euros en section d'investissement avant reprise des restes à réaliser.

Les membres du comité syndical déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ Approuvent le compte de gestion pour l'exercice 2022.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 6 AVR. 2023

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi 1^{er} avril 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale d'Avoine, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 71 Nombre de voix : 150
Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Approbation du Compte administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Les membres du Comité Syndical réunis sous la présidence de Monsieur Michel PONCHANT, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2022, dressé par Madame Sophie TUBIANA, Présidente, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion 2022,

Lui donnent acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultats
Fonctionnement (sauf 002)	2 291 502,04 €	2 194 856,41 €	- 96 645,63 €
Investissement (sauf 001)	630 294,57 €	815 867,46 €	185 572,89 €
002 Résultat reporté N-1	- €	434 241,43 €	434 241,43 €
001 Solde d'investissement N-1	- €	26 397,95 €	26 397,95 €
TOTAL DU BUDGET	2 921 796,61 €	3 471 363,25 €	549 566,64 €

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	2 291 502,04 €	2 629 097,84 €	337 595,80 €
Investissement	630 294,57 €	842 265,41 €	211 970,84 €

Excédent de fonctionnement	337 595,80 €
Excédent d'investissement	211 970,84 €
Résultat de l'exercice 2022	549 566,64 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
RESTES A REALISER	71 960,45 €	159 075,61 €	87 115,16 €

RESULTAT EN INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2022 :

211 970,84 € + 87 115,16 € = 299 086,00 €

Madame Sophie TUBIANA ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

✓ Approuvent à l'unanimité le compte administratif 2022

- le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à : 337 595,80 €
- le résultat de clôture de la section d'investissement avant reprise des restes à réaliser s'élève à : 211 970,84 €

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 6 AVR. 2023

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi 1^{er} avril 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale d'Avoine, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 157
Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

FONCTIONNEMENT	M14
Dépenses	2 291 502,04 €
Recettes	2 194 856,41 €
Résultat exercice	- 96 645,63 €
Résultats antérieurs reportés	434 241,43 €
Part affectée à l'investissement	- €
Total	337 595,80 €

Le compte administratif présente un résultat d'exécution d'investissement de :

INVESTISSEMENT	M14
Dépenses	630 294,57 €
Recettes	815 867,46 €
Solde	185 572,89 €
Résultat de clôture précédent	26 397,95 €
Total	211 970,84 €

Le solde des restes à réaliser en investissement est :

INVESTISSEMENT	M14
Dépenses	71 960,45 €
Recettes	159 075,61 €
Solde	87 115,16 €

L'excédent d'investissement est de :

$$211\,970,84\text{ €} + 87\,115,16\text{ €} = 299\,086,00\text{ €}$$

Au budget primitif 2023, il est proposé d'inscrire :

un report en recettes d'investissement, article 001 pour la somme de :	211 970,84 €
un excédent de fonctionnement reporté au 1068 pour la somme de :	- €
un report en recettes de fonctionnement, article 002 pour la somme de :	337 595,80 €

Au vu du résultat enregistré en section de fonctionnement et de l'excédent de financement constaté en section d'investissement, compte tenu des Restes A Réaliser, **il est proposé au Comité syndical d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, soit 337 595,80 €** ainsi qu'il suit :

- Article 1068 : "Excédent de fonctionnement capitalisés" pour la somme de : 0,00 €
- Article 002 : "Excédent de fonctionnement reporté" pour la somme de : 337 595,80 €
- Article 001 : "Excédent de recettes d'investissement" pour la somme de : 211 970,84 €

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation du résultat 2022 au budget 2023.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 6 AVR. 2023

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi 1^{er} avril 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale d'Avoine, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 157
Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Budget primitif 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu le débat d'orientations budgétaires du Comité syndical du 4 mars 2023,

Prévision des recettes de fonctionnement 2023

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
013	Atténuation de charges	12 000,00 €	10 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 224 642,76 €	2 536 689,63 €
75	Autres produits de gestion courante	14 650,00 €	21 810,64 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €
	Recettes réelles	2 252 292,76 €	2 569 500,27 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	188 125,50 €	135 903,76 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	434 241,43 €	337 595,80 €
	TOTAL	2 874 659,69 €	3 042 999,83 €

Prévision des dépenses de fonctionnement 2023

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
011	Charges à caractère général	770 611,82 €	890 845,11 €
012	Frais de personnel	1 513 810,82 €	1 548 945,56 €
65	Autres charges de gestion courante	168 385,50 €	210 845,76 €
66	Charges financières	1 500,00 €	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	5 000,00 €
022	Dépenses imprévues	171 300,00 €	196 868,05 €
	Dépenses réelles	2 626 608,14 €	2 854 004,48 €
042	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (amortissements)	248 051,55 €	188 995,35 €
	TOTAL	2 874 659,69 €	3 042 999,83 €

Évolution des recettes d'investissement 2023

Chapitre	Libellé	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
024	Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	72 799,11 €	12 183,28 €
13	Subventions d'investissement reçues	404 784,34 €	285 277,61 €
27	Dépôts et cautionnements versés	0,00 €	0,00 €
	Recettes réelles	477 583,45 €	297 460,89 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	248 051,55 €	188 995,35 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26 397,95 €	211 970,84 €
	TOTAL	752 032,95 €	698 427,08 €

Evolution des dépenses d'investissement 2023


Chapitre	Libellé	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
020	Dépenses imprévues	26 000,00 €	35 185,35 €
13	Autres subventions régions	3 971,33 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	216 094,68 €	254 628,77 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	317 841,44 €	272 709,20 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
	Dépenses réelles	563 907,45 €	562 523,32 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	188 125,50 €	135 903,76 €
	TOTAL	752 032,95 €	698 427,08 €

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent le budget primitif 2023 comprenant ses annexes qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : **3 042 999,83 €**
- Section d'investissement : **698 427,08 €**

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUEIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 6 AVR, 2023

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi 1^{er} avril 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale d'Avoine, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 157

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Règlement intérieur des assemblées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine en vigueur, et notamment l'article 10,

Vu le projet de règlement intérieur des assemblées transmis avec le rapport de présentation,

Considérant qu'il est opportun de modifier le règlement intérieur des assemblées du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pour se soustraire à l'obligation d'imprimer toutes les versions intermédiaires des documents dans le cadre de la révision de la charte ;

Considérant qu'il convient de tenir compte des modifications textuelles notamment issues de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;


Les membres du Comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ Approuvent le règlement intérieur des assemblées du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, ci-annexé.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 6 AVR. 2023

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi 1^{er} avril 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale d'Avoine, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 157

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Convention cadre de coopération public-public avec la Communauté de communes Touraine-Ouest Val de Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 18 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la charte 2008-2024 en vigueur,

Vu la délibération du Comité syndical du 03 juin 2022 portant sur le projet de charte 2024-2039,

Vu la délibération du Bureau du 22 octobre 2021 portant sur la convention de coopération entre le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et la Communauté de communes Touraine-Ouest Val de Loire relative au financement du poste « gestion des réserves et trame de biodiversité »,

Considérant que, pour assurer une meilleure lisibilité des actions, le Parc a souhaité rassembler toutes les actions menées en partenariat avec la Communauté de communes Touraine-Ouest Val de Loire en une seule convention cadre de coopération public-public triennale,

Considérant que la convention précise les modalités de la coopération publique entre la Communauté de communes Touraine-Ouest Val de Loire le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine afin de mener à bien des objectifs communs de services publics, notamment pour la mise en œuvre de 12 projets :

- le programme Territoire Engagé pour la Nature ;
- le dispositif Natura 2000 ;
- la gestion et la valorisation de milieux naturels ;
- la déclinaison territoriale de la SNAP ;
- la valorisation des paysages ;
- la planification territoriale ;
- la revitalisation des centres-bourgs ;
- le Plan climat air-énergie territorial ;

- la Charte forestière de territoire ;
- le Projet alimentaire territorial ;
- l'éducation ;
- la qualification et valorisation de l'offre touristique.

Considérant que des actions menées en coopération pourront donner lieu à des rétributions financières et que les modalités de versement de ces rétributions seront précisées dans des conventions techniques et financières annuelles.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de coopération public-public entre la Communauté de communes Touraine-Ouest Val de Loire et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,
- ✓ autorisent la Présidente à signer ladite convention dont le projet est ci-annexé et tout autre document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le

6 AVR. 2023

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi 1^{er} avril 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale d'Avoine, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 157

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Convention de coopération public-public avec la commune de Brissac-Loire-Aubance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Bureau du 5 janvier 2021, approuvant le Contrat de Parc 2021/2023 avec la Région Pays de la Loire,

Vu la délibération du Comité syndical du PNR LAT du 10 décembre 2023, approuvant la programmation régionale 2023 liée au Contrat de Parc dans laquelle sont inscrites les actions « de la nature dans l'école » et « sentier nature de Brissac-Loire-Aubance »,

Vu la délibération de la commune de Brissac-Loire-Aubance du 6 décembre 2022 décidant de solliciter le PNR LAT dans le cadre de sa programmation régionale 2023,

Considérant que le projet de renaturation de la cour d'école et celui de renouvellement du sentier nature visent à une meilleure répartition des usages et l'intégration d'espaces favorable à la biodiversité,

Considérant dès lors que le Parc, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la commune de Brissac-Loire-Aubance,

Considérant que ces projets de transformation peuvent servir d'exemples et être valorisés dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et idées à une échelle plus globale.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de coopération public-public entre la commune de Brissac-Loire-Aubance et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

- ✓ autorisent la Présidente à signer ladite convention dont le projet est ci-annexé et tout autre document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 6 AVR. 2023

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi 1^{er} avril 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale d'Avoine, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 157

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Convention de coopération public-public avec la commune de Gennes-Val de Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Bureau du 5 janvier 2021, approuvant le Contrat de Parc 2021/2023 avec la Région Pays de la Loire,

Vu la délibération du Comité syndical du PNR LAT du 10 décembre 2023, approuvant la programmation régionale 2023 liée au Contrat de Parc dans laquelle est inscrite l'action « expérimenter la renaturation d'espaces artificialisés »,

Vu la délibération de la commune de Gennes-Val de Loire du 19 décembre 2022 décidant à l'unanimité de solliciter le PNR LAT dans le cadre de sa programmation régionale 2023.

Considérant l'engagement de la commune de Gennes Val de Loire de s'appuyer sur des démarches de concertation pour aménager le cadre de vie de ses habitants,

Considérant les études d'urbanisme engagées par la commune avec l'agglomération Saumur Loire Développement,

Considérant dès lors que le Parc, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la commune de Gennes-Val de Loire,

Considérant que ce projet peut servir d'exemple et être valorisé dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et idées à une échelle plus globale.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de coopération public-public entre la commune Gennes-Val de Loire et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

- ✓ autorisent la Présidente à signer ladite convention dont le projet est ci-annexé et tout autre document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 6 AVR. 2023

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN**

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi 1^{er} avril 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale d'Avoine, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 157

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

**Convention de coopération public-public avec la commune
de Savigny-en-Véron**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Bureau du 5 janvier 2021, approuvant le Contrat de Parc 2021/2023 avec la Région Pays de la Loire,

Vu la délibération du Comité syndical du PNR LAT du 10 décembre 2023, approuvant la programmation régionale 2023 liée au Contrat de Parc dans laquelle est inscrite l'action « de la nature dans l'école »,

Vu la délibération de la commune de Savigny-en-Véron du 18 janvier 2023 décidant à l'unanimité de solliciter le PNR LAT dans le cadre de sa programmation régionale 2023,

Considérant que le projet de renaturation de la cour d'école vise à une meilleure répartition des usages et l'intégration d'espaces favorable à la biodiversité,

Considérant dès lors que le Parc, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la commune de Savigny-en-Véron,

Considérant que ces projets de transformation peuvent servir d'exemples et être valorisés dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et idées à une échelle plus globale : la prise en compte de la nature en centre-bourg et de l'adaptation au changement climatique dans l'espace public

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de coopération public-public entre la commune Savigny-en-Véron et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

- ✓ autorisent la Présidente à signer ladite convention dont le projet est ci-annexé et tout autre document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,


Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le 6 AVR. 2023

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du 1^{er} avril 2023

Le samedi 1^{er} avril 2023, le Comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à 9h30 dans la salle communale d'Avoine, sur la convocation qui a été adressée le 22 mars 2023 par la Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 158 correspondant à : 258 voix

Nombre de membres présents ou représentés : 72 Nombre de voix : 157

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoît BARANGER

Convention de coopération public-public avec la commune de Blaison-Saint-Sulpice

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine en vigueur,

Vu la délibération du Bureau du 5 janvier 2021, approuvant le Contrat de Parc 2021/2023 avec la Région Pays de la Loire,

Vu la délibération du Comité syndical du PNR LAT du 10 décembre 2023, approuvant la programmation régionale 2023 liée au Contrat de Parc dans laquelle est inscrite l'action « de la nature dans l'école »,

Vu la délibération de la commune de Blaison-Saint-Sulpice du 5 décembre 2022 décidant à l'unanimité de solliciter le PNR LAT dans le cadre de sa programmation régionale 2023,

Vu la délibération du Bureau du Parc du 18 février 2020 relative à la rétribution des services du Parc.

Considérant que le projet de renaturation de la cour d'école et celui d'aménagement paysagers des abords de la cantine-bibliothèque visent à une meilleure répartition des usages et l'intégration d'espaces favorable à la biodiversité.

Considérant dès lors que le Parc, du fait de son expertise sur ces domaines, peut apporter un appui technique à la commune de Blaison-Saint-Sulpice.

Considérant que ces projets de transformation peuvent servir d'exemples et être valorisés dans le cadre de diffusions de bonnes pratiques et idées à une échelle plus globale.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- ✓ approuvent le projet de convention de coopération public-public entre la commune Blaison-Saint-Sulpice et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,

- ✓ autorisent la Présidente à signer ladite convention dont le projet est ci-annexé et tout autre document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication
Le ' 6 AVR. 2023